



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E203481

VALABLE JUSQU'AU 15/04/2025

ÉDITÉ LE 21/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2019

Forme juridique : EURL

Capital : DEPUIS LE 01/02/2019

5 000

Raison sociale : CREATIVE ENERGIE

4 RUE DE MUNWILLER

68250 GUNDOLSHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC COLMAR

Siret : 848 187 332 00012

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4602812

Assurance Responsabilité Travaux :

APRIL 22044066486

Assurance Responsabilité Civile :

APRIL 22044066486

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone : 06 25 43 79 57

Portable : 06 14 71 22 07

Fax :

Site Internet :

E-mail : creativeenergie68@gmail.com

Responsabilité légale :

MASSONNEAU DOMINIQUE ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	27/05/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	27/05/2024
5311 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	27/05/2024
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	16/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	27/05/2024
o Poêle ou insert bois	27/05/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	27/05/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	27/05/2024
o Ventilation mécanique	27/05/2024
o Panneaux solaires photovoltaïques	16/04/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE
MAISON DU BATIMENT
12, ALLEE NATHAN KATZ
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.